

REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALES organise les 23 et 24 Février 2019 avec le concours de l'Ecurie des Camisards une Course de Côte Régionale dénommée : Course de Côte Régionale du Pont des Abarines.

Cette épreuve compte pour : le Challenge ASA Alès-Claude Soumadiou, le Championnat du Comité Régionale Sport Automobile Occitanie, la Coupe de France 2019 des Courses de Côte.

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 50 – CC2/19 en date du 14 Janvier 2019.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS :

Epreuves régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme VINCENT MartineLicence n°44420
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	M. VINCENT Régis..... Licence n°47545 M. CHARDOUNAUD Pierre.....Licence n°3158
Directeur de Course	M. BALDIT NicolasLicence n°134045
Directeur de Course Adjoint	Mme ROL Evelyne.....Licence n°40773 M. RUBINO Paul.....
Responsable des Commissaires Techniques Commissaires Techniques (B au minimum)	M. JOURNAUX Yvon.....Licence n°19327 M. MOLINES Michel.....Licence n°9502 M. MANGEMATIN Christian.....Licence n°6507 M. BOUSQUET Sébastien
Chargé de la mise en place des moyens	M. TEISSIER Samuel.....Licence n°2010
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. LE FOLL Thierry..... Licence n°58387 M. DESSENS Alain Licence n° 19459 Mme CARBOU Véronique Licence n°119788
Chargé des Commissaires de route Chronométreurs	Melle CHANTAGREL Nathalie Licence n°9549 M. ALLE Jean-Louis Licence n°166039

Moyens de sécurité : ASSM 30 qui met à notre disposition 1VSAV et 1VSR

Commissaires de routes :

- Nombres de Commissaires prévu : 26 répartis sur tout le parcours
- Nombres de Postes de commissaires : 11 postes sur le tracé

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 18 Février 2019 à Minuit

Publication de la liste des engagés le 20 Février à 20 heures.

Vérifications administratives :

- le 23 Février 2019 de 15h à 17h45 au Bar de la Corniche, 163 Grand Rue, 30270 St Jean du Gard
- le 24 Février 2019 de 7h00 à 7h30, 500 mètres avant la ligne de départ

Vérifications techniques :

- Le 23 Février 2019 de 15h15 à 18h00 Place d'Armes à St Jean du Gard
- Le 24 Février 2019 de 7h00 à 7h45, 500 mètres avant la ligne de départ.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 24 Février 2019 à 8H15.

Briefing des commissaires le 24 Février 2019 à 7H30 sur la ligne de départ.

Essais chronométrés le 24 Février 2019 à 8H15

Briefing des pilotes le 24 Février 2019 à 8H00

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 24 Février 2019 à 13H.

Course

- 1^{ère} montée le 24 Février 2019 à partir de 13H15
- 2^{ème} montée le 24 Février 2019 à partir de 14H30
- 3^{ème} montée le 24 Février 2019 à partir de 15H45

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le 24 Février 2019 à 19H00 Salle Stevenson à St Jean du Gard

Les concurrents recevront les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès quelques jours après la course, par voie postale.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 24 Février 2019 à 7H30

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives

- le 23 Février 2019 de 15h à 17h45 au Bar de la Corniche, 163 Grand Rue, 30270 St Jean du Gard
- le 24 Février 2019 de 7h00 à 7h30, 500 mètres avant la ligne de départ

Vérifications techniques

- Le 23 Février 2019 de 15h15 à 18h00 Place d'Armes à St Jean du Gard
- Le 24 Février 2019 de 7h00 à 7h45, 500 mètres avant la ligne de départ.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Rossel et fils :

Adresse : Garage Peugeot – Grand Rue - 30270 St Jean Du Gard

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : (60 € TTC maxi).

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 24 Février 2019 à 7H30.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 24 Février 2019 à 7H30

Pesage des voitures libre ou obligatoire le 23 Février 2019 place d'Armes à St Jean du Gard.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte 2019.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : Bar de la Corniche, 163 Grand Rue, 30 270 ST JEAN DU GARD, jusqu'au 18 Février 2019 minuit.

Les frais de participation sont fixés à 340 €, réduits à 170 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 65, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 90

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte 2019.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte 2019.

Article 4.2.7 Echappement

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte 2019.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement 2019.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte 2019.

Publicité obligatoire (non rachetable) **En cours de négociation, feront l'objet d'un additif**

Publicité obligatoire (non rachetable)

Publicité optionnelle

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte du Pont des Abarines est située la commune de St Jean du Gard, sur le CD 50.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard 2019.

Départ : sur le CD 50, 30 mètres après le Pont des Abarines (en direction de St Jean du Gard)

Arrivée : sur le CD 50, 1,3 km après le départ

Pente moyenne : 7%

Longueur du parcours : 1,3 km.....

Modalités de retour au départ : en convoi après chaque montée

Parc de départ (*lieu*) : 500 mètres avant la ligne de départ

Parc d'arrivée (*lieu*) : sur la ligne départ de la course de côte.....

6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès au départ se fait par le CD 50 dans le sens Mialet vers St Jean du Gard

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : avant le Pont des Abarines

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte 2019.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés sur le CD 50 avant le Pont des Abarines et la constitution de la file de départ. Les parcs concurrents seront accessibles à partir du vendredi 22 Février 2019 20H.
Les remorques devront être garées dans le parc concurrent.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé au niveau du départ.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : Bar de la Corniche St Jean du Gard le 23 Février et 500 mètres avant la ligne de départ le 24 Février 2019.....
- pendant les essais et la course au parc départ : 500 mètres avant la ligne de départ le 24 Février 2019
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : sur la ligne de départ.....

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Bar de la Corniche

Téléphone permanence n° 04 66 85 37 68

Centre de secours le plus proche : Centre Hospitalier d'Alès

Lieu : Alès Téléphone n° 04 66 78 33 33.....

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu sur la ligne de départ le 24 Février 2019 à 8H00.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte 2019.

Préciser la procédure de départ : feux tricolores

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule non autorisés

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte 2019.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

SCRATCH

1^{er} : 300 €

2^{ème} : 220 €

3^{ème} : 170 €

GROUPE

1^{er} : 170 €

2^{ème} : 130 € (si + de 5 partants)

€

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
1 à 3 partants	100			
4 à 7 partants	170	110		
8 à 11 partants	170	160	110	
12 à 15 partants	190	170	160	110

- les prix au groupe, au scratch et à la classe ne sont pas cumulables

- les coupes et les prix ne sont pas cumulables

- les prix sont prévus pour un minimum de 50

partants, en dessous de 50 partants les prix présentés ci dessus seraient baissés de 30%.

- deux commissaires seront récompensés

La remise des prix se déroulera le 24 Février 2019 à 19 heures.